

L'affectation des résultats des ESSMS

Journée d'étude en webinaire

jeudi 1 avril 2027 de 9h30 à 17h00

La détermination et l'affectation du résultat annuel sont des éléments-clés de la gestion des ESSMS. Partiellement libre - mais contrôlée - dans le cadre d'un CPOM, la décision est dans les autres cas une prérogative de l'autorité de tarification. Cette journée permettra aux participants de bien comprendre les enjeux de ce processus et les règles à respecter.

Les participants

Les autorités de contrôle et tarification.
Les ESSMS et leurs organismes gestionnaires.

L'intervenant

Cédric VALADE

*Consultant chevronné,
pédagogue très apprécié,
c'est un excellent expert de
l'organisation,
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.*



Les questions traitées

Les principes et enjeux de l'affectation du résultat des ESSMS

Les trois définitions du résultat : résultat comptable, résultat administratif, résultat à affecter.
Les différentes options et stratégies d'affectation d'un résultat excédentaire ou déficitaire.
Les conséquences des décisions d'affectation du résultat sur les tarifs, sur la trésorerie et sur l'investissement.

Les règles et le calendrier d'affectation du résultat : les différents cas de figure

La distinction entre ESSMS en tarification annuelle et ESSMS en CPOM.
La distinction entre ESSMS en EPRD-ERRD et ESSMS en BP-CA.

Le déroulement du processus d'affectation du résultat

La détermination du résultat comptable.
Les possibilités de rejet de dépenses dites "excessives, abusives ou injustifiées".
Le retraitement de certaines dépenses "non opposables".
La fixation du résultat à affecter et la décision d'affectation.
Les écritures comptables d'affectation du résultat.

Le contentieux de l'affectation du résultat : quelques éléments de jurisprudence

Horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Connexion

La session se déroulera sur internet, via une plate-forme de vidéoconférence.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Documentation et interactivité

Un dossier documentaire vous sera adressé par courriel avant la journée d'étude.

Les interactions entre les participants et l'animateur auront lieu par oral et par écrit ("chat") pendant la session.

L'affectation des résultats des ESSMS

jeudi 1 avril 2027 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 635 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé

et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Eventuellement,
numéro SIREN ou SIRET

Adresse
postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants () x 635 euros = euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet